

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.109.B

Convention avec l'association Les CIGALES : attribution d'une subvention

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **7**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_109B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.109.B**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CIGALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Pilier : Pour un territoire qui crée des emplois

Ambition : Favoriser un autre type de richesse grâce à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Enjeux : Poursuivre le soutien des entreprises de l'ESS et accompagner leur structuration

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 8 : travail décent et croissance durable
- ODD 10 : réduction des inégalités
- ODD 17 : partenariats

GrandAngoulême définit comme prioritaires le développement économique et la création d'emplois au travers du chapitre 3 de son projet d'agglomération "GrandAngoulême vers 2030 : Un territoire qui crée des emplois".

La feuille de route relative au développement économique, à l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'emploi et au commerce a été adoptée lors du conseil communautaire du 10 mars 2022.

La feuille de route ESS se compose de 3 enjeux principaux :

- Enjeu 1 : stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement
- Enjeu 2 : mieux faire connaître l'ESS
- Enjeu 3 : accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire.

Les « CIGALES » Clubs d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire se placent au cœur de l'activité économique et financière, pour y développer des pratiques alternatives et solidaires de proximité encourageant le lien social.

Les CIGALES mobilisent l'épargne de leurs membres pour la mettre au service de la création et du développement de petites et moyennes entreprises locales.

Les risques liés à la création d'entreprise sont portés par les Cigaliers, sans promesse de rentabilité élevée, la liquidation de l'entreprise se traduisant par la perte du capital investi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_109B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024

Les membres des clubs "CIGALES" apportent également, selon leur expérience, leurs compétences et leur disponibilité, un appui aux porteurs de projet. Cet accompagnement est très apprécié. Les Cigales participent ainsi au développement local.

Dans ce contexte, GrandAngoulême souhaite apporter son soutien à l'association régionale des CIGALES Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 7 500 € maximum, en fonction de leurs réalisations et conformément à la convention en annexe :

- 2 500 € de part fixe, soit le tiers de la dotation maximale, pour l'animation de l'action des CIGALES sur le territoire ;
- 2 000 € par nouveau club CIGALES créé sous réserve qu'au moins la moitié des membres dudit club soit résident du territoire de GrandAngoulême ;
- 1 000 € par entreprise du territoire soutenu

Contrairement à 2022, l'année 2023 n'a pas vu de nouveau club CIGALES se créer. Un projet a été soutenu (Roul Roul), soit un versement de 3 500 €.

Pour mémoire, l'année 2022 s'était soldée par la totalité du versement des 7 500 € avec 3 nouveaux clubs CIGALES créés et 3 structures soutenues : Les Compagnons du Végétal, NICO&CO et le Potager d'à côté.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association les CIGALES pour un montant maximal de 7 500 € dans le cadre de la feuille de route relative au développement économique, à l'économie sociale et solidaire (ESS) ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention à intervenir et tout document afférent.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_109B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024